



## **Intégration des valeurs sociétales inuit**



**Gouvernement du Nunavut**

2013

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : Références aux valeurs sociétales inuit et aux principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit.....	4
Principes de l’IQ .....	4
Lois consultées .....	5
<i>Loi sur les langues officielles/Loi sur la protection de la langue inuit</i> .....	5
<i>Loi sur l’éducation</i> .....	7
<i>Loi sur la faune et la flore</i> .....	21
<i>Loi sur l’exécution des ordonnances alimentaires familiales</i> .....	30
<i>Règlement sur le Collège public pour l’Est de l’Arctique</i> .....	30
<i>Loi sur les services à l’enfance et à la famille</i> .....	30
<i>Loi sur l’intervention en matière de violence familiale</i> .....	31
<i>Loi électorale du Nunavut</i> .....	34
<i>Loi sur l’Assemblée législative et le conseil exécutif</i> .....	35
PARTIE 2 : Initiatives du gouvernement du Nunavut concernant l’IQ et les VSI .....	36
Définitions tirées du Manuel des ressources humaines (section 318) ....	36
Extrait du code de valeurs et d’éthique : .....	36
Ministère de l’Environnement.....	38
Ministère des Finances .....	41
Ministère de la Culture et du Patrimoine .....	42
Société d’habitation du Nunavut.....	48
Ministère du Développement économique et des Transports .....	49
Collège de l’Arctique du Nunavut.....	50
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux.....	52
Société d’énergie Qulliq .....	54



ᐅᑎᑎᑦᑕᑦ ᐱᑭᐱᑦᑕᑦᑎᑦᑕᑦ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* iluqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Ministère de la Justice.....	55
Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.....	56
Ministère de l'Éducation.....	61
Ministère de la Santé.....	67
Ministère des Services à la famille.....	68

## INTRODUCTION

---

Ce rapport est une compilation des activités du gouvernement du Nunavut concernant l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) et les valeurs sociétales inuit (ou valeurs sociétales des Inuit) (VSI). La première partie du rapport dresse la liste des lois contenant des références à l'IQ et aux VSI. La deuxième partie présente les activités ou les programmes de chaque ministère visant à intégrer l'IQ et les VSI sur les lieux de travail. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un rapport annuel. Certaines lois contiennent des exigences particulières concernant la production de rapports annuels, et le présent rapport n'a pas pour but de remplacer les rapports annuels requis par ces diverses dispositions législatives. Bien que ce rapport englobe toutes les activités des ministères associées à la mise en œuvre de l'IQ et des VSI, chaque ministère doit lui-même veiller au respect des lois et à la mise en œuvre des initiatives et des programmes pertinents.



## Lois consultées

### ***Loi sur les langues officielles/Loi sur la protection de la langue inuit***

En vertu de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, certaines fonctions et certains pouvoirs du commissaire aux langues doivent être exécutés en tenant compte des Inuit Qaujimajatuqangit et d'autres valeurs sociétales des Inuit.

Les références les plus explicites à l'IQ et aux VSI apparaissent aux articles 21, 22, 22.1 et 30 de la *LLO*, et s'appliquent au commissaire aux langues lors de l'embauche du personnel, dans le cadre des relations avec les aînés, lors de médiations ou dans l'exercice de ses pouvoirs d'enquête. Des dispositions similaires sont inscrites dans la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Les aînés

*LLO paragraphe 21.* (2) Selon ce qu'il estime approprié, le commissaire aux langues peut consulter ou engager des aînés pour l'aider à régler des différends ou des questions portant sur les Inuit Qaujimajatuqangit dans l'exercice des pouvoirs et fonctions de sa charge.

*LLO article 22.* Fonctions particulières

(2) (b) de développer la médiation et d'autres méthodes compatibles avec les Inuit Qaujimajatuqangit, et d'utiliser ces méthodes lorsque cela est approprié afin de régler les préoccupations concernant le respect des obligations linguistiques relatives à la législation, aux politiques ou à la procédure.

*LLO paragraphe 22.1.* (1) Les principes et concepts généraux suivants des Inuit Qaujimajatuqangit s'appliquent à l'exercice par le commissaire aux langues de ses pouvoirs et fonctions aux termes des articles 20.1 et 21, de l'alinéa 22(2) b), de l'article 30 et des paragraphes 32(1) et (3) :

- (a) Inuuqatigiitsiarniq (le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui);
- (b) Tunnganarniq (la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur);
- (c) Pijitsirniq (le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux);
- (d) Aajiiqatigiinniq (la prise de décision par la discussion et le consensus);
- (e) Piliriqatiginniq ou Ikajuqtigiinniq (travailler ensemble pour une cause commune);
- (f) Qanuqtuurniq (faire preuve d'innovation et d'ingéniosité).

#### Autres valeurs sociétales des Inuit

*LLO, paragraphe 22.1. (2)* Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions, le commissaire aux langues peut identifier, utiliser ou incorporer d'autres valeurs sociétales des Inuit qu'il estime pertinentes et bénéfiques.

#### Règlement des préoccupations sans enquête

*LLO, article 30.* Le commissaire aux langues peut recommander ou utiliser la médiation ainsi que d'autres moyens compatibles avec les Inuit Qaujimajatuqangit pour tenter de régler les préoccupations identifiées dans une demande ou une requête faite aux termes du paragraphe 26(1) ou (2).

En ce qui a trait aux communications et aux services en langues officielles destinés au public, le paragraphe 12(7) de la *LLO* fait également référence de manière indirecte à l'IQ et au VSI en s'assurant que le responsable administratif d'une institution territoriale prenne les mesures (a) « pour faire une offre active des services en question, informant le public de son droit de communiquer dans sa langue officielle préférée et de recevoir les services disponibles dans cette langue » et (b) « pour veiller à ce que (i) les services en question soient disponibles sur demande par le public; (ii) la prestation des services en question soit faite en portant attention à la pertinence et à l'efficacité culturelles; et que (iii) les services en question soient de qualité comparable ».









- (e) Pilimmaksarniq ou Pijariuqsarniq (développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action);
- (f) Piliriqatiginniq ou Ikajuqtigiinniq (travailler ensemble pour une cause commune);
- (g) Qanuqtuurniq (faire preuve d'innovation et d'ingéniosité);
- (h) Avatittinnik Kamatsiarniq (le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement).
- Devoir collectif
  - Paragraphe 1. (3) Le ministre, les administrations scolaires de district et le personnel d'éducation ont la responsabilité de veiller à ce que le système d'éducation publique incorpore les valeurs sociétales des Inuit ainsi que les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, et les mette en valeur.
- (PARTIE 3) Programme scolaire – dispositions générales
  - Article 7. (Programme scolaire)
    - Inuit Qaujimajatuqangit, fondement du programme scolaire
      - (3) L'administration scolaire de district veille à ce que le programme scolaire soit fondé sur les valeurs sociétales des Inuit, les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit et le respect de l'identité culturelle inuit.
  - Article 8. (Programme d'enseignement)
    - Inuit Qaujimajatuqangit
      - (3) Le ministre établit le programme d'études en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit, les principes et concepts des Inuit





- (PARTIE 5) Inscription et assiduité
  - Politique relative à l'inscription et à l'assiduité
    - Inuit Qaujimajatuqangit
      - Paragraphe 37. (2) L'administration scolaire de district élabore sa politique relative à l'inscription et à l'assiduité en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit et les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pijitsirniq.
    - Inuit Qaujimajatuqangit
      - Article 38. L'administration scolaire de district et le personnel d'éducation mettent en œuvre la politique relative à l'inscription et à l'assiduité de l'administration scolaire de district en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit et les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pijitsirniq.
- (PARTIE 6) Intégration scolaire
  - Inuit Qaujimajatuqangit
    - Article 52. En décidant des mesures d'adaptation et de soutien aux termes de la présente partie, l'administration scolaire de district, le comité d'examen et les membres du personnel d'éducation sont tenus de respecter les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Tunnganarniq et de Pilimmaksarniq.
- (PARTIE 7) Participation des élèves et des parents
  - Exercice des responsabilités
    - Paragraphe 54. (3) Afin de s'acquitter de leurs responsabilités, les élèves :





- (a) énonce les exigences ou les responsabilités relatives à la conduite des élèves qui s'ajoutent aux autres exigences et responsabilités que prévoit la présente loi;
  - (b) comprend des mesures destinées à encourager et à aider les élèves à s'acquitter de leurs responsabilités et à satisfaire aux exigences qui s'appliquent à eux, et à régir la manière de traiter l'omission de s'acquitter de ces responsabilités ou de satisfaire à ces exigences.
- Questions à aborder
    - Paragraphe 58. (4) En abordant les questions énoncées aux paragraphes (2) et (3), la politique comprend notamment des dispositions :
      - (a) encourageant les élèves à assumer la responsabilité de leur propre comportement;
      - (b) encourageant les élèves à faire preuve, sur les lieux scolaires, de respect à l'égard de la personne et des biens d'autrui;
      - (c) prévoyant la participation d'aînés et d'experts de la collectivité à la mise en œuvre de la politique;
      - (d) choisissant le système de gestion du comportement des élèves qui sera utilisé dans les écoles relevant de la compétence de l'administration scolaire de district.
  - Autre contenu
    - Paragraphe 58. (5) Sans que soit limitée la portée de l'alinéa (3)b), la politique Inuuqatigiitsiarniq peut comprendre des dispositions :
      - (a) précisant les motifs pour lesquels un élève peut être suspendu aux termes de l'alinéa



- 62(1) b) ou 63(1) b) ou expulsé aux termes de l'alinéa 65(1) b) et régissant les autres questions qui, selon les articles 62, 63 et 64, sont des questions que la politique peut prévoir;
- imposant, à l'égard du processus de suspension ou d'expulsion prévu par la présente loi ou ses règlements, des exigences supplémentaires qui ne sont pas incompatibles avec la présente loi ou ses règlements, parmi lesquelles, notamment, des actions à prendre ou à envisager avant de suspendre ou d'expulser l'élève.
  - Inuit Qaujimagatuqangit
    - Paragraphe 58. (6) La politique Inuuqatigiitsiarniq est élaborée en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimagatuqangit, particulièrement les principes d'Inuuqatigiitsiarniq et de Piliriqatiginni.
  - Autres exigences
    - Paragraphe 58. (7) L'administration scolaire de district élabore la politique Inuuqatigiitsiarniq en conformité avec les règlements.
    - Paragraphe 58. (8) **Supprimé.** 2<sup>e</sup> Assemblée législative, 11 septembre 2008.
  - Rôle des directeurs d'école
    - Paragraphe 58. (9) Les directeurs d'école aident l'administration scolaire de district dans l'élaboration de la politique Inuuqatigiitsiarniq.
  - Mise en œuvre
    - Paragraphe 58. (10) Le directeur d'école met en œuvre la politique Inuuqatigiitsiarniq dans son école en conformité avec les principes et concepts des











particulièrement les principes d’Inuuqatigiitsiarniq et de Piliriqatiginniq.

- Discipline
  - Inuit Qaujimajatuqangit
    - Article 68. L’administration scolaire de district et les membres du personnel d’éducation, lorsqu’ils agissent aux termes de la politique Inuuqatigiitsiarniq et des articles 62 à 67, le font en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes d’Inuuqatigiitsiarniq, de Tunnganarniq et de Piliriqatiginniq.
- (PARTIE 10) Heures d’enseignement et calendriers scolaires
  - Contenu du calendrier
    - Inuit Qaujimajatuqangit
      - Paragraphe 84. (3) L’administration scolaire de district élabore le calendrier scolaire en conformité avec les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, particulièrement les principes de Pijitsirniq et d’Aajiiqatigiinniq.
- (PARTIE 11) Personnel scolaire
  - Enseignants
    - Programmes d’orientation et de mentorat
      - Inuit Qaujimajatuqangit
        - Paragraphe 96. (2) Les programmes d’orientation et de mentorat prévus au paragraphe (1) sont élaborés en conformité avec les valeurs sociétales des Inuit et les principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit, et sont fondés sur ceux-ci.





Qaujimajatuqangit et imposés au directeur d'école ou aux membres du personnel d'éducation.

- Devoir de rendre compte
  - Paragraphe 114.1. (3) Le directeur d'école rend compte à l'administration scolaire de district et au ministre de l'exercice de ses devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit.
- Définition de « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit »
  - Paragraphe 114.1. (4) Pour l'application du présent article, l'expression « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit » s'entend des devoirs reliés aux valeurs sociétales des Inuit et aux principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.
- (PARTIE 12) Administration – Le ministre
  - Rapport sur les Inuit Qaujimajatuqangit
    - Paragraphe 122.1. (1) Sous réserve du paragraphe (6), le ministre rédige, et inclut dans le rapport visé au paragraphe 126(1), un rapport sur l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.
  - Comité d'aînés
    - Paragraphe 122.1. (2) Le ministre veille à ce qu'il existe un comité d'aînés qui surveille et évalue l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.
  - Renseignements à fournir
    - Paragraphe 122.1. (3) Le comité peut exiger du ministre qu'il fournisse au comité les renseignements qui sont en sa possession ou en



celle du ministère et qui concernent l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés au ministre ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation.

- Définition de « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit »
  - Paragraphe 122.1. (7) Pour l'application du présent article, l'expression « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit » s'entend des devoirs reliés aux valeurs sociétales des Inuit et aux principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.
- Devoirs des administrations scolaires de district
  - Autres devoirs et responsabilités
    - Facteurs à considérer
      - Paragraphe 138. (3) Avant de recommander qu'un règlement soit pris aux termes de l'alinéa (1) a), le ministre examine l'effet qu'aurait l'attribution de devoirs et de responsabilités supplémentaires sur les éléments suivants :
        - (b) l'intégration des valeurs sociétales des Inuit et des principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit dans le programme scolaire;
  - Rapport sur les Inuit Qaujimajatuqangit
    - Paragraphe 138.1. (1) L'administration scolaire de district rédige, et inclut dans le rapport visé au paragraphe 146(1), un rapport sur l'exercice des devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit et imposés à l'administration scolaire de district ainsi qu'aux directeurs d'école et aux autres membres du personnel d'éducation des écoles relevant de la compétence de l'administration scolaire de district.



- Définition de « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit »
  - Paragraphe 138.1. (2) Pour l'application du présent article, l'expression « devoirs reliés aux Inuit Qaujimajatuqangit » s'entend des devoirs reliés aux valeurs sociétales des Inuit et aux principes et concepts des Inuit Qaujimajatuqangit.

### **Loi sur la faune et la flore**

- VSI
  - Aucune référence
- IQ
  - (PART 1) Dispositions générales
    - Valeurs
      - Alinéa 2. 1. (f) les principes directeurs et les concepts des Qaujimajatuqangit Inuit revêtent de l'importance au regard de la gestion des ressources fauniques et de l'habitat et devraient être décrits et faire partie intégrante de la présente loi;
  - Interprétation
    - Définitions
      - « Qaujimajatuqangit Inuit » Les valeurs, le savoir, le comportement, les perceptions et les attentes traditionnels inuit (*Inuit Qaujimajatuqangit*)
  - Interprétation
    - Langue inuit
      - Paragraphe 3. (2) La langue inuit ou un de ses dialectes peut être employé pour interpréter le sens d'un principe directeur ou d'un concept des Qaujimajatuqangit Inuit mentionné dans la présente loi. L.Nun. 2008, ch. 17, art. 48.
  - Inuit Qaujimajatuqangit
    - Principes directeurs et concepts





- Article 8. Les principes directeurs et les concepts des Qaujimaqatigiingit Inuit qui suivent s'appliquent aux termes de la présente loi :
  - (a) Pijitsirniq/Ihumaliukti, qui signifie que la personne qui a le pouvoir de prendre des décisions doit exercer ce pouvoir de manière à servir les intérêts des personnes envers lesquelles elle est redevable;
  - (b) *Papattiniq/Munakhinik*, qui vise l'obligation de tutelle ou de gérance dont une personne peut être tenue de s'acquitter relativement à une chose qui ne lui appartient pas;
  - (c) *Aajiqatigiingniq/Pitiakatigiiklotik*, qui signifie que les personnes qui souhaitent régler une question importante ou une divergence d'intérêts doivent mutuellement se traiter avec respect et discuter de ces questions de manière raisonnable, tout en reconnaissant que le silence d'une personne n'équivaut pas nécessairement à son consentement;
  - (d) *Pilimmaksarniq/Ayoikyumikatakhimanik*, qui signifie que les habiletés doivent être conservées et parfaites par le biais de l'expérience et de la pratique;
  - (e) *Piliriqatigiingniq/Havakatigiiklutik*, qui signifie que les gens doivent travailler de concert et en harmonie de manière à réaliser un objectif commun;
  - (f) *Avatimik Kamattiarniq/Amiginik Avatimik*, qui signifie que les gens sont au service de l'environnement et qu'à ce titre ils doivent protéger l'environnement et doivent traiter la







faire de leur mieux pour respecter le principe de *Aajiiqatigiingniq/Pittiakatigiiknik* et ne pas oublier que le silence d'une personne n'équivaut pas nécessairement à un consentement, sauf si on lui fait clairement comprendre qu'un tel silence équivaut effectivement à une acceptation ou à un consentement.

- Pilimmaksarniq/Ayoikyumikatakhimanik
  - Paragraphe 9. (4) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et toutes les personnes qui exercent des activités de récolte doivent faire de leur mieux pour respecter le principe de *Pilimmaksarniq/Ayoikyumikattakhimanik* dans le cadre de l'exercice de leurs diverses fonctions et activités.
- Piliriqatigiingniq/Havakatigiiklutik
  - Paragraphe 9. (5) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et tous les Nunavummiut doivent faire de leur mieux pour respecter le principe de *Piliriqatigiingniq/Havakatigiiklutik* aux fins de la réalisation de l'objet, des valeurs et des principes de la présente loi.
- Avatimik Kamattiarniq/Amiginik Avatimik
  - Paragraphe 9. (6) Le gouvernement du Nunavut, le CGRFN, toutes les ORRF et OCT, tous les agents de conservation et gardes-chasse et tous les Nunavummiut doivent faire de leur mieux pour respecter le



principe d'Avatimik *Kamattiarniq/Amiginik Avatimik*.

- Qanuqtuurunnarniq/Kaujimatukanut
  - Paragraphe 9. (7) En raison des défis uniques que doit relever le Nunavut, la présente loi doit être interprétée et appliquée de manière à assurer le respect du principe de *Qanuqtuurunnarniq/Kaujimatukanut*.
  - (PARTIE 2) Droits et autorisations : Activités exceptionnelles
    - Permis pour espèce en péril
      - Paragraphe 20. (1) Le surintendant peut délivrer à une personne un permis l'autorisant à exercer, à l'égard d'une espèce éteinte ou d'une espèce inscrite, une activité en matière d'éducation ou de recherche qui est par ailleurs interdite par la présente loi, s'il s'agit, selon le cas :
        - a) d'une activité reliée à la conservation de l'espèce et exercée par un scientifique, un *Qaujimanilik/Kaujimajugjuak*, un éducateur ou une autre personne possédant l'expertise pertinente pour exercer cette activité;
    - Conditions préalables
      - Paragraphe 20. (2) Un permis peut être délivré aux termes du paragraphe (1) uniquement si l'activité en cause est autorisée :
        - (i) que toutes les solutions de rechange susceptibles de minimiser les conséquences négatives de l'activité pour l'espèce ont été envisagées et que l'activité autorisée constitue la meilleure des solutions, compte tenu des facteurs écologiques, scientifiques, techniques et socioéconomiques pertinents et des *Qaujimajatuqangit Inuit*.



- Droits et autorisations : Personnes autorisées
  - Paragraphe 21. (2) L'autorisation visée au paragraphe (1) ne s'applique qu'aux agents de conservation, aux gardes-chasse, aux scientifiques, aux *Qaujimanilik/Kaujimajugjuak* ou aux personnes agissant sous leur autorité.
- (PARTIE 5) Mesures de conservation et autres mesures administratives
  - Désignation des espèces en péril
    - Recommandations
      - Paragraphe 129. (1) Le CEPN présente au CGRFN, au moins une fois l'an, un rapport comportant :
        - (c) un rapport de situation comportant un sommaire de la meilleure information accessible sur la situation d'une espèce, notamment les données fournies par tout scientifique ou *Qaujimanilik/Ihumatuyuk* ou par une autre personne possédant des connaissances traditionnelles pertinentes;
- (PARTIE 6) Fonctions de gestion - Ministre
  - Pouvoirs du ministre
    - Article 149. Le ministre peut
      - (d) appuyer et mettre en œuvre des programmes convenables d'éducation et de formation portant sur les *Qaujimajatuqangit* Inuit, les méthodes de récolte non cruelles et sécuritaires, l'éducation des personnes se livrant à des activités de récolte et la conservation des ressources fauniques;



- Comités consultatifs
  - Qualité requise des membres
    - Paragraphe 159. (3) Peuvent être membres du CEPN les personnes que le ministre reconnaît à titre de scientifique ou de *Qaujimanilik/Ihumatuyuk* possédant l'expertise pertinente en ce qui a trait aux espèces en péril.
  - Personnel de soutien
    - Paragraphe 159. (6) Le ministre peut fournir au CEPN l'aide de professionnels, de techniciens et de secrétaires, y compris celle d'autres spécialistes tels des scientifiques et des *Qaujimanilik/Ihumatuyuk*.
  - Comité consultatif des aînés
    - Paragraphe 160. (1) Le ministre constitue un comité consultatif des aînés chargé d'examiner les méthodes et techniques existantes, traditionnelles et historiques de récolte des ressources fauniques à la lumière des principes directeurs et des concepts des Qaujimajatuqangit Inuit, et de recommander au ministre des méthodes et techniques non cruelles et sécuritaires.
- Comité consultatif
  - Qualité requise des membres
    - Paragraphe 160. (3) Peuvent être membres du comité consultatif des aînés mentionné au paragraphe (1), les personnes que le ministre reconnaît à titre de *Qaujimanilik/Ihumatuyuk* possédant l'expertise pertinente.
- (PARTIE 7) Questions administratives
  - Fonds de fiducie pour la conservation des ressources naturelles
    - Objets du Fonds





### ***Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires familiales***

- ISV
  - Aucune référence
- IQ
  - Aucune référence

### ***Règlement sur le Collège public pour l'Est de l'Arctique***

- VSI
  - Aucune référence
- IQ
  - Aucune référence

### ***Loi sur les services à l'enfance et à la famille***

- VSI
  - Préambule
    - Attendu qu'il est reconnu que les décisions qui concernent les enfants doivent être prises en conformité avec l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en reconnaissant que les diverses valeurs et pratiques culturelles doivent être respectées dans ces déterminations;
  - Intérêt supérieur de l'enfant
 

Article 3. Lorsque la présente loi fait mention de l'intérêt supérieur d'un enfant, tous les éléments pertinents sont pris en considération dans la détermination de cet intérêt, notamment les éléments suivants, les diverses valeurs et pratiques culturelles devant être respectées à l'occasion de cette détermination :

    - (a) la sécurité de l'enfant;
    - b) le niveau de développement et les besoins de l'enfant sur les plans physique, mental et affectif ainsi que les soins ou les traitements appropriés pour que ces besoins soient satisfaits;



- c) l'éducation et les liens de l'enfant en matière culturelle, linguistique et spirituelle ou religieuse;
- d) l'importance pour le développement de l'enfant d'une relation positive avec le père ou la mère, d'un lieu sûr lui permettant d'être membre à part entière de la famille et d'un milieu stable;
- e) l'importance de la continuité dans la prise en charge de l'enfant et les conséquences que pourrait avoir pour lui l'interruption de cette continuité;
- f) le risque que l'enfant puisse subir un préjudice s'il est soustrait à la charge de son père ou de sa mère, en est tenu éloigné, lui est ramené ou est autorisé à demeurer à sa charge;
- g) le bien-fondé de tout projet de prise en charge relatif à l'enfant;
- h) les liens de l'enfant par le sang ou par adoption;
- i) le point de vue et les préférences de l'enfant s'ils peuvent être raisonnablement déterminés;
- j) les conséquences pour l'enfant d'un retard dans la prise d'une décision.
- Enfant ayant besoin de protection
  - Interprétation
    - Paragraphe 7. (2) L'interprétation du paragraphe (3) se fait :
      - (a) dans le respect des diverses valeurs et pratiques culturelles;
      - (b) en conformité avec les normes communautaires
  - IQ
    - Aucune référence

### ***Loi sur l'intervention en matière de violence familiale***

- VSI - Introduction





## **Loi électorale du Nunavut**

- VSI
  - Aucune référence
- IQ
  - (PARTIE III) Circonscriptions et bureaux de scrutin
    - Facteurs relatifs à la délimitation des circonscriptions
      - Paragraphe 21. (1) La commission de délimitation des circonscriptions établit les limites des circonscriptions en tenant compte des facteurs suivants :
        - (f) les Inuit Qaujimajatuqangit
    - Demande de suggestions
      - Paragraphe 22. (1) La commission de délimitation des circonscriptions peut, en conformité avec les Inuit Qaujimajatuqangit, proposer un nom pour une circonscription.
  - (PARTIE IX) – Contrôle d'application
    - Ententes de règlement
      - Nature de l'entente de règlement
        - Paragraphe 230. (1) Une entente de règlement est un accord aux termes duquel la personne qui est présumée avoir commis une infraction consent, en contrepartie de la suspension de toute poursuite relative à l'infraction, à l'une ou à plusieurs des mesures suivantes :
          - (c) tenter de réparer son erreur en conformité avec les Inuit Qaujimajatuqangit;





## **PARTIE 2 : Initiatives du gouvernement du Nunavut concernant l'IQ et les VSI**

---

Cette partie présente les initiatives des différents ministères intégrant l'IQ et les VSI.

### **Définitions tirées du Manuel des ressources humaines (section 318)**

**L'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ)** est le savoir transmis par les Inuit d'une génération à l'autre avant le contact avec les Européens appliqué au processus de gouvernance actuel et pouvant également servir dans l'évolution de la gouvernance au Nunavut.

#### **Valeurs sociétales inuit (VSI) :**

- a) *Inuuqatigiitsiarniq*. Le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui;
- b) *Tunnganarniq*. La promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur;
- c) *Pijitsirniq*. Le service à la famille ou à la collectivité, ou les deux;
- d) *Aajiiqatigiinni*. La prise de décision par la discussion et le consensus;
- e) *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq*. Développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- f) *Piliriqatigiinni/Ikajuqtigiinni*. Travailler ensemble pour une cause commune;
- g) *Qanuqtuurniq*. Faire preuve d'innovation et d'ingéniosité;
- h) *Avatittinnik Kamatsiarniq*. Le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.

### **Extrait du code de valeurs et d'éthique :**

**Valeurs et principes directeurs :** Ce code est fondé sur les grandes valeurs sociétales suivantes :

### Valeurs de l'Inuit Qaujimaqatigiit

- a) *Inuuqatigiitsiarniq*, ou le respect d'autrui, les rapports avec autrui et le souci du bien-être d'autrui;
- b) *Tunnganarniq*, ou la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur;
- c) *Pijitsirniq*, ou le service à la famille ou à la collectivité;
- d) *Aajiiqatigiinni*, ou la prise de décision par la discussion et le consensus;
- e) *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq*, ou développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- f) *Piliriqatiginni/Ikajuqtigiinni*, ou travailler ensemble pour une cause commune;
- g) *Qanuqtuurniq*, ou faire preuve d'innovation et d'ingéniosité);
- h) *Avatittinnik Kamatsiarniq*, ou le respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement;

Outre ces grandes valeurs, les fonctionnaires doivent respecter les principes directeurs qui suivent :

### Principes directeurs

- i) *Sulittiarniq* – les fonctionnaires sont garants de la confiance du public et agissent avec honnêteté et intégrité;
- j) *Ajjiiktitsiniq* – les fonctionnaires doivent s'acquitter de leurs responsabilités de telle sorte que le public les perçoive comme justes, objectifs et impartiaux;
- k) *Ujjiqsuttiarniq* – les fonctionnaires doivent accomplir leur travail de manière courtoise et consciencieuse, et se montrer respectueux des besoins et des valeurs de leurs collègues et du public qu'ils servent;
- l) *Iqqanaijaqtitiavauniq* – les fonctionnaires établissent des normes de service élevées en plus d'utiliser et de gérer les ressources de manière responsable, efficiente et efficace;
- m) *Pijitsittiarniq gavamakkunnik* – les fonctionnaires ont un devoir de loyauté envers le GN et le public, et doivent s'acquitter de leurs responsabilités au meilleur de leurs capacités sans égard à leurs convictions personnelles ou politiques;
- n) *Kiggaqtuittiarniq iqqanaijarvigijaminut* – les fonctionnaires doivent représenter le GN avec professionnalisme et ne pas poser de gestes susceptibles de nuire à la réputation du GN.

## **Ministère de l'Environnement**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

#### **Programme de recherche en sciences sociales**

En 2007, le ministère de l'Environnement a créé un poste de chercheur en sciences sociales au sein de la Division de gestion de la faune. Le ou la titulaire de ce poste élabore et mène des recherches pour recueillir des Inuit Qaujimaningit sur une variété de sujets afin d'appuyer la recherche scientifique menée au Nunavut. De plus, le chercheur en sciences sociales élabore et mène des recherches pour recueillir des Inuit Qaujimaningit au sujet de diverses initiatives de gestion conçues pour répondre aux obligations du ministre en vertu de l'ARTN, et afin de soutenir les politiques et les pratiques de gestion dans tous les secteurs d'activités du Ministère au Nunavut.

Le programme de recherche, fondé sur des approches qualitatives et quantitatives, aide le ministère de l'Environnement à prendre en compte les besoins des Nunavummiut, notamment des Inuit, à comprendre la perception de la société du Nunavut par rapport aux services de gestion de la faune, et à mesurer le degré de satisfaction des gens concernant les services offerts.

#### **IQ des aînés concernant les changements climatiques**

Le ministère de l'Environnement a achevé un projet de numérisation des IQ enregistrés et recueillis auprès des aînés de la région de Baffin (réalisé en 2011-2012). Ces enregistrements seront archivés pour être intégrés dans de futurs outils de sensibilisation et de communication, comme des fichiers balado et d'autres ressources interactives sur le changement climatique. Ces outils seront diffusés par l'entremise du Centre sur les changements climatiques du Nunavut.

#### **La célébration du phoque**

La célébration du phoque est un événement annuel financé par le ministère de l'Environnement en partenariat avec le ministère de la Culture et du

Patrimoine et la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI). Cet événement souligne l'importance du phoque pour les Inuit au moyen de récits, de chants, de confection de vêtement, d'aliments traditionnels, de jeux et d'autres aspects de la culture inuit liés au phoque.

## **Inventaire des ressources côtières du Nunavut**

Le projet d'inventaire des ressources côtières du Nunavut est une initiative communautaire qui vise à enregistrer, compiler et publier le savoir traditionnel inuit concernant le milieu côtier afin qu'il puisse servir d'outil de planification, de développement et de conservation pour les collectivités. Dans le cadre de chaque projet d'inventaire, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les OCT locales afin d'établir la portée et l'étendue de la zone d'étude et d'identifier les experts locaux (aînés et chasseurs) dans ce domaine. L'objectif global du projet est d'accroître et de faciliter l'utilisation de l'Inuit Qaujimagatuqangiit lors de la prise de décisions liées aux milieux côtiers et marins.

## **Atelier sur les valeurs sociétales inuit**

Le ministère de l'Environnement a travaillé avec le ministère de la Culture et du Patrimoine à l'élaboration d'un atelier portant sur l'intégration des VSI dans la gestion de l'environnement. Un atelier pilote a eu lieu en décembre 2012. Les résultats sont en cours d'évaluation et le Ministère envisage d'offrir des ateliers similaires sur une base régulière.

## **Développement des parcs territoriaux**

Le ministère de l'Environnement s'affaire à intégrer le savoir traditionnel inuit et les VSI dans le cadre du développement des parcs territoriaux.

Voici une liste des projets récents :

- Clyde River – Inventaire des paysages culturels;
- Resolute Bay et Grise Fiord – Savoir traditionnel concernant Axel Heiberg/Napartulik;



la Stratégie sur le caribou. Dans le cadre de ces diverses consultations, le ministère de l'Environnement recueille des informations et communique avec la population du Nunavut afin de s'assurer que les services offerts répondent aux valeurs et aux intérêts des Nunavummiut, et particulièrement des Inuit.

## **Ministère des Finances**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

Le ministère des Finances tente d'intégrer les VSI et des énoncés relatifs aux VSI dans tous les documents officiels et les rapports, y compris le Manuel des ressources humaines. Par exemple, les directives proposées sur l'Inuit Qaujimagatugangit et les journées d'immersion culturelle intègrent les VSI comme principes directeurs. Le ministère a également intégré les VSI dans le programme de mentorat en finances.

Le Ministère souligne l'importance de l'Inuit Qaujimagatugangit et de la langue inuit dans toutes les annonces d'emploi, et cela fait également partie des priorités énoncées dans la Politique sur la priorité d'embauche. Les entrevues d'embauche sont conçues pour être menées de manière amicale et adaptée à la culture afin que le candidat soit à l'aise. Toutes les fois où cela est possible, un ou une bénéficiaire participe au comité de sélection, et les entrevues peuvent se dérouler en inuktitut lorsque le candidat le souhaite. Le Ministère cherche également à changer la façon dont les réunions ministérielles sont conçues de manière à mieux refléter les VSI, à assurer la participation de tous, à éviter la concurrence lors de la formulation de commentaires, et à régler des problèmes ou à susciter la collaboration au moyen d'une approche consensuelle.

La Division des relations avec les employés utilise de plus en plus fréquemment les VSI afin de résoudre des problèmes, et prévoit renforcer cette approche dans le cadre de son programme de règlement des différends. Cela a été souligné dans les compétences requises inscrites dans les descriptions de poste liées au programme.

Le Ministère des Finances a un représentant au sein du groupe de travail Tuttarviit et possède un comité d'IQ actif coprésidé par deux personnes.



Le Ministère a organisé des événements portant sur l'IQ couronnés de succès tenus au cours des dernières saisons. Le ministère a augmenté le nombre de ses journées d'immersion culturelle au cours desquelles des invités et des présentations ont traité de la culture et de l'histoire des Inuit. Le ministère diffuse un « mot du jour » à l'ensemble du personnel en inuktitut, et organise des repas communautaires composés d'aliments traditionnels regroupant les membres du personnel et leurs familles. Le Ministère utilise presque exclusivement l'inuktitut comme langue de travail dans son bureau d'Igloolik, et peut servir ses clients en inuktitut dans la plupart des endroits. Le Ministère s'efforce de promouvoir la formation réciproque et « l'entraide » concernant les questions liées à la culture.

Le Ministère a organisé par le passé des événements mensuels de célébration des réussites au cours desquels les réussites des employés dans leur milieu de travail et à titre de bénévoles dans la collectivité sont soulignées. Les dons d'aliments traditionnels sont les bienvenus lors de ces événements.

Le Ministère a tenu des consultations formelles avec la NTI et les associations inuit régionales en 2011 concernant les journées d'immersion culturelle et l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit en milieu de travail.

Les membres du personnel du ministère des Finances sont fiers de leurs capacités et de leurs compétences. Le Ministère s'efforce constamment de répondre aux attentes du code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, ou de les surpasser, individuellement ou collectivement.

## **Ministère de la Culture et du Patrimoine**

Le ministère de la Culture et du Patrimoine s'assure de refléter les valeurs et les croyances de la population qu'il dessert en intégrant les valeurs sociétales inuit dans les politiques, les programmes et les services qu'il offre pour soutenir les Nunavummiut. Au cœur des principes de l'IQ se trouve la valeur fondamentale de l'*Ikajuqtigiinni* - travailler ensemble pour une cause commune. Dans la pratique, le principe de l'*Ikajuqtigiinni* est réalisé au sein du ministère par la discussion et la prise de décisions fondées sur le consensus.



## **Initiatives dans le cadre des programmes**

La Division de l'Inuit Qaujimajatuqangit du ministère verse du financement concernant les VSI à des organismes sans but lucratif afin de promouvoir les VSI au Nunavut. Notons à titre d'exemple d'initiatives la tenue d'ateliers sur les connaissances et les compétences traditionnelles, l'organisation d'ateliers de guérison dans la nature, la tenue d'ateliers de bien-être et de counseling, la présentation de conférences sur l'IQ, la promotion de l'*Inummariit Inusilirijjusia* (techniques de survie sociale des Inuit) et des activités d'enseignement culturel avec des aînés.

Afin de mieux intégrer les VSI dans ses initiatives, la Division de la jeunesse et des aînés du ministère a établi son programme en s'appuyant sur la Stratégie des programmes destinés aux aînés 2010-2014. Les recommandations de cette stratégie ont été établies par les aînés en s'appuyant sur les VSI. La division travaille en étroite collaboration avec les aînés qui lui fournissent des orientations lors de téléconférences mensuelles et d'ateliers tenus dans les collectivités. Les aînés dans les collectivités aident le personnel de la division à mettre en œuvre les recommandations et les programmes de la stratégie, incluant notamment :

- Des présentations par des aînés dans diverses collectivités : des aînés choisis s'expriment à la radio locale sur des sujets comme l'éducation des enfants, les relations familiales, les rôles des individus et le respect des aînés.
- La collecte d'histoires orales : des adultes ou des jeunes mènent des entrevues dans leur collectivité afin de recueillir des histoires auprès des aînés.
- Collecte de récits au sujet de sites historiques : à l'aide de cartes géographiques, les aînés sont invités à partager leurs connaissances concernant la toponymie de divers sites, leurs récits au sujet d'événements marquants survenus dans certains lieux et leurs connaissances au sujet de lieux dangereux ou des meilleurs sites de campement.
- Projets portant sur la généalogie et les relations familiales : promotion des termes liés aux liens de parenté afin de les préserver et organisation d'activités permettant aux aînés et aux jeunes de partager de l'information au sujet des lignées familiales.

Dans le cadre de son programme de subventions et de contributions, le Ministère verse à des individus ou des groupes qui en font la demande du financement visant à préserver et promouvoir la culture, les traditions et la langue inuit.

## **Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT)**

L’Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT) a été créé en vertu de la *Loi sur la protection de la langue inuit* (LPLI) le 18 septembre 2009, et a obtenu le statut d’organisme indépendant du gouvernement le 19 septembre 2011. En tant qu’organisme public, l’IUT est fondé sur les principes de l’IQ et les VSI puisque son mandat consiste à accroître les connaissances et l’expertise dans le domaine de la langue inuit. Les six principes suivants constituent le fondement et la raison d’être de l’IUT :

- *Pijitsirniq* : Compte tenu de son rôle de premier plan concernant la langue inuit, l’IUT est un lien entre le gouvernement du Nunavut et les Nunavummiut;
- *Aajiqatigiinniq/piliriqatigiinni* : L’IUT remplit ses fonctions envers le GN et les Nunavummiut au moyen de consultations et de partenariats conformément aux directives de son conseil d’administration qui est principalement composé d’aînés inuit choisis pour leurs compétences et leur expérience et le respect qu’ils inspirent dans leurs collectivités et dans l’ensemble du Nunavut;
- *Pilimmaksarniq/pijariuqsarniq* : Grâce à son travail de terminologie, l’IUT est fondamentalement une organisation d’apprentissage ayant pour mandat d’élaborer et de créer de la terminologie normalisée et de préserver des expressions et des termes traditionnels;
- *Qanuqtuurunnarniq* : En tant que nouvelle entité, l’IUT fait œuvre de pionnier en ce qui a trait à la protection de la langue inuit. Dans ce contexte, son travail à ce jour en vue de répondre aux besoins structurels et opérationnels est sans cesse innovateur;
- *Sulittiarniq* : Puisque l’IUT a pour mandat de publier, promouvoir et tenir à jour une base de données terminologiques d’expressions et de termes traditionnels et normalisés, il doit assurer une haute qualité des documents écrits et des définitions des diverses expressions;





## **Katimajit sur les valeurs sociétales inuit (KVSI)**

Le KVSI a été créé en juin 2011. Ce groupe est composé de hauts dirigeants des ministères de la Culture et du Patrimoine, des Finances, de l'Éducation, de l'Environnement, de la Justice, de la Santé, du Développement économique et des Transports, des Services à la famille et du Collège de l'Arctique du Nunavut. La majorité des membres sont des hauts fonctionnaires inuit. Le KVSI a joué un rôle actif de soutien et de consultation auprès des ressources humaines (RH) dans deux secteurs clés des directives relatives aux RH.

### **Initiatives opérationnelles**

Les principes de l'IQ établis par le GN guident les interventions de la Division des services ministériels, notamment en ce qui a trait à la mise à jour des processus internes portant sur l'administration des subventions et des contributions du ministère. Le principe de l'*Ikajuqtigiinniq* permet à la division de faire preuve d'innovation dans l'utilisation de ses ressources dans le cadre de la mise à jour de ses processus conformément aux dispositions de la Politique sur les subventions et les contributions et du Manuel sur l'administration financière. De manière implicite, l'observation et le mentorat serviront de fondement à tout changement qui sera mis en place pour l'avenir.

En tant que ministère chef de file dans le domaine des langues officielles, le ministère de la Culture et du Patrimoine coordonne les efforts afin d'assurer la mise en œuvre du principe de *Tunnganarniq* et la préservation des VSI. Le Ministère s'assure que les Nunavummiut ont le droit de communiquer et de recevoir des services dans toutes les langues officielles du Nunavut. Il veille à respecter lui-même les normes en vigueur en fournissant des communications et des publications en inuktitut, en inuinnaqtun, en français et en anglais. Il offre également des services de traduction et du soutien aux autres ministères afin de leur permettre de renforcer leurs capacités de prestation de services.

La Division du patrimoine du ministère assure la promotion des valeurs sociétales inuit en renforçant notamment le rôle des aînés et des membres des collectivités en ce qui a trait à la mise en valeur des sites historiques et archéologiques. La division reconnaît le rôle des aînés pour la conservation

des sites du patrimoine inuit vulnérables et concernant l'histoire de l'utilisation du territoire par les Inuit. Le rôle des aînés est plus important que jamais dans le cadre des récentes évaluations des impacts environnementaux liées au développement des ressources naturelles ou d'autres activités similaires se déroulant dans la région visée par le règlement des revendications territoriales des Inuit du Nunavut. Le ministère a invité les promoteurs de projets miniers à embaucher des aînés afin qu'ils leur fournissent des renseignements provenant directement des collectivités au sujet des emplacements des travaux exploratoires et du suivi ultérieur des projets.

La Division de l'Inuit Qaujimaqatigiingit est engagée dans la promotion et l'intégration des valeurs sociétales inuit à tous les niveaux de fonctionnement du ministère. La quasi-totalité des interventions de cette division est liée d'une manière ou d'une autre aux valeurs sociétales inuit. Ses principales activités sont liées à la coordination de l'IQK et du groupe de travail Tuttarviit.

## **Société d'habitation du Nunavut**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

La prestation des programmes d'aide à l'accession à la propriété et de logements sociaux de la Société d'habitation du Nunavut (SHN) au niveau communautaire est effectuée par l'entremise d'organismes locaux d'habitation régis par des conseils élus localement, et ayant du personnel inuit dans une proportion de 84 %. Dans un tel contexte, les valeurs sociétales inuit touchent de manière inhérente tous les aspects du fonctionnement quotidien et des relations avec les clients. Les formulaires de demande de service et les renseignements sont fournis dans les dialectes locaux.

### **Initiatives opérationnelles**

La SHN a créé un comité consultatif sur la LPLI, la LLO et les VSI composé de représentants des cinq bureaux régionaux afin d'assurer leur mise en œuvre de manière cohérente et participative.



L'*Igluliuqatigiilauqta* et les changements au barème des prix des loyers des logements sociaux ont été élaborés conformément aux principes de l'*aajiiqatigiinni*q, du *pijitsirni*q et du *piliriqatinni*q/*ikajuqti*ginniq. La Politique Tunngasugvik de la SHN s'appuie tout particulièrement sur les principes du *tunnganarni*q et du *qanuqtuurni*q.

Le principe de l'*avatittinnik kamatsiarni*q s'incarne dans la conception et la prestation du programme de mise à niveau éconergétique des logements de la SHN, incluant notamment le financement de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique par les propriétaires admissibles en vertu du Programme de rénovation domiciliaire ou du Programme de remplacement des réservoirs de mazout.

Le principe de *plimmaksarni*q/*pijariuqsarni*q est illustré par l'engagement communautaire de la SHN, puisque le personnel des organismes locaux d'habitation est recruté localement et reçoit de la formation et du soutien directement dans les collectivités.

La SHN a noté le besoin d'embaucher un coordonnateur de l'IQ et de l'Uqausivut lors de l'examen de son organisation interne.

La SHN participe activement à titre de membre du comité Tuttarviit.

La SHN organise régulièrement des activités portant sur l'IQ et les VSI en compagnie d'aînés.

La SHN utilise presque exclusivement l'inuktitut dans ses bureaux d'Arviat, et peut offrir des services en inuktitut à ses clients dans tous ses bureaux.

## **Ministère du Développement économique et des Transports**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

Toutes les ententes de contribution conclues entre des organismes non gouvernementaux et le ministère du Développement économique et des Transports (DET) en 2013-2014 incluront une exigence concernant les VSI



en plus des exigences relatives à la Politique Nunavummi Nangminiqatunil Ikajuuti (NNI) et d'autres conditions.

## **Initiatives opérationnelles**

DET inclut les VSI dans toutes ses descriptions de poste afin qu'elles deviennent un aspect essentiel du mode de travail du personnel.

Toutes les réunions utilisent un mode de prise de décisions par consensus, et il est clairement entendu que l'ensemble des VSI seront utilisées lors des réunions.

Les VSI ont été utilisés par le groupe consultatif et les experts-conseils lors de l'élaboration du récent document *Tunngasaiji : Une stratégie touristique pour les Nunavummiut*. Les VSI sont mentionnés dès la première page du résumé de ce document, ainsi que dans les principes directeurs du document.

Toutes les futures stratégies incluront les VSI de manière similaire.

## **Collège de l'Arctique du Nunavut**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

#### **Piqqusilirivvik**

Le Centre de formation culturelle Piqqusilirivvik est un excellent exemple d'utilisation des VSI en milieu de travail, puisque tous les aspects de ce nouveau centre sont fondés sur les VSI, incluant le fait que les instructeurs et le personnel travaillent ensemble afin d'intégrer les VSI dans les fondements des cours offerts. Voici quelques exemples à cet égard :

- *Tunnganarniq* : la promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et intégrateur
  - L'aménagement de l'espace commun ressemble à un igloo. Par conséquent, les étudiants et le personnel s'y rencontrent



## **Initiatives opérationnelles**

Tous les cours et les programmes doivent décrire de quelle manière les VSI sont intégrés dans le programme d'études. Cela comprend un processus d'approbation et de signature interne.

Le conseil des gouverneurs a approuvé un énoncé des principes d'enseignement et d'apprentissage fondé sur les VSI. Ce document a été publié et diffusé dans le collège.

Les cours de formation et de perfectionnement professionnel des instructeurs et du personnel s'appuient sur l'énoncé des principes d'enseignement et d'apprentissage fondé sur les VSI.

Le Ministère possède un manuel fondé sur les VSI destinés aux instructeurs et enseignants aux adultes et aux autres membres du personnel du Collège concernant le travail avec des aînés

## **Ministère des Services communautaires et gouvernementaux**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

#### **Partenariat avec le Programme de diplôme en TI du Collège de l'Arctique du Nunavut**

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe de *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) finance un programme de deux ans menant à l'obtention d'un diplôme en TI offert au CAN à l'intention des bénéficiaires inuit. Ce programme a été conçu afin d'améliorer les compétences des bénéficiaires inuit en informatique et de promouvoir l'accès à des emplois intéressants au Nunavut.

## **Bourses d'études techniques et professionnelles et Programme de bourses d'études en informatique**

SCG parraine un programme de bourses d'études techniques et professionnelles versées à des étudiants performants des domaines de l'ingénierie, de l'informatique, de l'urbanisme, des affaires, de la lutte contre les incendies (formation et prévention) et de l'administration des terres pour lesquels il existe un besoin constant de personnel accrédité et qualifié. Ce programme de bourses d'études encourage les étudiants à poursuivre des études jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Il appuie la valeur du *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*, puisque les étudiants apprennent et développent des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

De plus, le Programme de bourses d'études en informatique parrainé par SCG appuie également la valeur du *pilimmaksarniq/pijariuqsarniq*. Ces deux programmes, offerts en collaboration avec le ministère de l'Éducation, visent à susciter l'intérêt chez les jeunes, tout particulièrement les jeunes inuit, pour des carrières dans le domaine de la planification et des services informatiques.

### **Recherche et sauvetage**

SCG réitère sa recommandation afin que chaque collectivité se dote d'un comité d'aînés chargé notamment de conseiller et de soutenir les initiatives communautaires de recherche et de sauvetage. Ces comités pourraient partager leur savoir traditionnel au sujet des zones de chasse devant faire l'objet de recherches, du territoire et des conditions glace. Ils pourraient également diffuser des messages d'intérêt public en inuktitut/inuinnaqtun afin de sensibiliser les gens à l'importance de bien préparer leurs expéditions dans la nature afin qu'elles se déroulent de manière sécuritaire.

De plus, les comités d'aînés pourraient agir à titre de conseillers afin de décider s'il est pertinent ou non de poursuivre une opération de recherche et de sauvetage en s'appuyant sur leurs connaissances des conditions météorologiques et des chances de survie. Ces comités sont essentiels afin de promouvoir les valeurs de l'*inuuqatigiitsiarniq*, du

*piliriqatigiinni*q/*Ikajuqtigiinni*q, du *qanuqtuurniq*, du *pijitsirni*q et de l'*aajiiqatigiinni*q, et de renforcer les valeurs ayant pour but de travailler ensemble pour une cause commune tout en faisant preuve d'ingéniosité et en prenant des décisions basées sur la discussion et la recherche de consensus.

## **Organisation de formation municipale (OFM) du Nunavut**

SCG continue d'appuyer l'OFM qui a pour mandat d'offrir de la formation et des cours de perfectionnement professionnel adaptés aux besoins du Nunavut et des collectivités dans le but d'améliorer le fonctionnement des municipalités. L'OFM s'efforce de soutenir les valeurs du *pijitsirni*q, du *pilimmaksarniq*/*pijariuqsarniq* et du *piliriqatigiinni*q/*ikajuqtigiinni*q par l'entremise d'initiatives de perfectionnement professionnel et de développement des compétences ayant pour but de renforcer les capacités des municipalités.

## **Sports et loisirs**

Les organismes de sports et de loisirs du Nunavut jouent un rôle clé au sein du système sportif du territoire en participant notamment à la planification et au développement de la programmation sportive communautaire et intercommunautaire ainsi qu'au choix et à la préparation des athlètes et des entraîneurs en vue de divers grands jeux. SCG favorise le développement de partenariats avec divers organismes de sports et de loisirs du Nunavut par l'entremise de la Division des sports et des loisirs. SCG collabore avec ces organismes afin de planifier le programme de chaque saison. Ces partenariats reflètent la valeur du *pilimmaksarniq*/*Pijariuqsarniq* en contribuant au renforcement continu des capacités des collectivités dans le domaine des sports et des loisirs.

## **Société d'énergie Qulliq**

### **Initiatives opérationnelles**

La Société d'énergie Qulliq (SEQ) a créé et pourvu le poste de conseiller chargé de l'IQ et du plan d'action pour la langue. Le titulaire de ce poste a participé activement aux activités de Tuttarviit, et communique avec l'Office

de la langue inuit selon les besoins. Il est également membre d'Uqausiit, un groupe de terminologie rattaché au comité Tuttarviit.

La SEQ travaille à l'élaboration du mandat et des lignes directrices d'un éventuel comité consultatif sur la LPLI, la LLO et les VSI qui sera composé de représentants de chaque région du Nunavut et des deux bureaux de la SEQ dans le but d'assurer la mise en œuvre uniforme et cohérente de ces diverses mesures.

La SEQ a également traduit tous les documents et formulaires utilisés par les services à la clientèle dans ses communications avec le public.

## **Ministère de la Justice**

### **Initiatives dans le cadre des programmes**

#### **Services correctionnels**

Tous les établissements correctionnels tentent d'intégrer les valeurs sociétales inuit dans le cadre de leurs programmes d'activités traditionnelles. Les programmes correctionnels facilitent les communications avec les collectivités et la réintégration des contrevenants dans leur milieu d'origine. Les contrevenants ont accès à des programmes traditionnels de guérison qui les aident à maintenir les valeurs et les traditions culturelles, notamment par l'entremise du Programme de compétences culturelles inuit (PCCI). Il est également essentiel que les contrevenants puissent maintenir des communications avec des membres de leur famille et des amis dans leur collectivité pendant leur période d'incarcération.

#### **Guide sur les testaments**

Le ministère de la Justice a créé le premier guide de rédaction d'un testament en langue inuit. Le Ministère a créé un groupe de travail sur la langue afin de traduire certaines expressions complexes liées à la rédaction d'un testament. Ce guide permettra à un plus grand nombre de Nunavummiut de faire part de leurs dernières volontés dans la langue de leur choix.



## ***Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires familiales (LEOAF)***

La nouvelle LEOAF permet de s'assurer que les enfants du Nunavut sont adéquatement protégés et pris en charge. La LEOAF contient une disposition propre au Nunavut qui, avec l'accord des parties, permet de remplacer des paiements monétaires par la fourniture d'aliments traditionnels. Cette disposition est la première de ce genre. Elle a été adoptée après consultation avec les aînés et les membres des collectivités.

### **Initiatives opérationnelles**

#### **Séances d'orientation de la GRC**

La GRC prépare des programmes d'orientation destinés à tous les nouveaux agents du Nunavut afin de les sensibiliser à la culture et aux valeurs des Inuit.

### **Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales**

#### **Initiatives dans le cadre des programmes**

##### **Programmes de langue Sivumuaqatigiit**

Les initiatives suivantes émanent du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et portent sur les programmes de langue Sivumuaqatigiit :

- Des programmes de formation en inuktitut, en inuinnaqtun et en français sont offerts aux employés du GN dans l'ensemble du Nunavut.
- Le programme actuel du Centre Pirurvik est offert par l'entremise d'une convention d'offre à commandes. Des cours devraient être offerts dans l'ensemble du Nunavut à compter de l'exercice 2013-2014.
- Du financement a été approuvé dans le cadre du *Plan Uqausivut* du ministère de la Culture et du Patrimoine afin d'élaborer et de mettre

en œuvre le programme d'encouragement pour l'apprentissage de la langue.

- Une personne sera spécialement désignée pour diriger et élaborer le programme d'encouragement pour l'apprentissage de la langue en partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut. Ce programme se distingue de l'actuel programme de primes au bilinguisme, car il s'appliquera à tous les employés, et non uniquement aux postes requérant l'utilisation d'une langue seconde. L'élaboration des outils d'évaluation et des programmes de langue commencera en 2013-2014.

### **Programme de mentorat Sivumuaqatigiit**

Les initiatives suivantes émanent du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et portent sur le programme de mentorat Sivumuaqatigiit :

- Le mentorat est une pratique solidement ancrée dans la culture inuit. Le Programme de mentorat est conçu de manière à refléter le modèle culturel d'apprentissage chez les Inuit où un aîné/expert transmet des compétences à un nouvel apprenant possédant de bonnes aptitudes.
- La brochure « Introduction au mentorat » rédigée spécialement pour le Nunavut et son DVD d'accompagnement peuvent être consultés par les employés souhaitant agir à titre de mentor.
- Une liste d'employés anciens et actuels de la fonction publique souhaitant agir à titre de mentors auprès d'employés intéressés par ce type de soutien est en cours de préparation.

### **Programme d'orientation culturelle Sivumuaqatigiit**

Les initiatives suivantes émanent du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et portent sur le programme d'orientation culturelle Sivumuaqatigiit :

- Des séances d'orientation culturelle sont offertes conjointement avec les séances d'orientation des employés.



- Ces séances sont soit offertes dans une salle de classe ou de manière saisonnière lors de séances d'une journée dans la nature afin de présenter aux employés :
  - L'histoire du Nunavut
  - Les valeurs sociétales inuit
  - Les huit principes directeurs
  - Le mandat du GN
  - Des activités traditionnelles inuit.
- Le ministère de l'EAI offre de l'aide aux ministères qui souhaitent offrir des ateliers d'orientation culturelle adaptés à leurs besoins respectifs.

## Dévolution

En collaboration avec l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (IUT), la Division de la dévolution du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales élabore de la terminologie et des principes directeurs concernant la dévolution. Des spécialistes de la langue de l'ensemble du Nunavut ont aidé la division à élaborer de la terminologie lors d'ateliers tenus en 2011. L'expression « dévolution » a été normalisée par l'entremise de l'IUT en 2012. L'expression *amminiqsurniq/nangminiqsurniq*, signifiant « l'acquisition d'une plus grande autonomie », est maintenant utilisée dans toutes les communications afin de traduire le concept de « dévolution ».

La division a également recommandé lors des consultations de dresser une liste d'expressions permettant d'exprimer les diverses nuances et l'importance de la dévolution à l'intention des gens s'exprimant en inuktitut. Cinq expressions ont été recommandées afin d'expliquer l'importance de la dévolution à l'aide de VSI. Les expressions suivantes, fondées sur les principes directeurs de l'IQ, ont été approuvées par l'IUT afin qu'elles soient utilisées dans le cadre des communications portant sur la dévolution :

- *Paqqijautuinnarumanniq* (recherche d'autonomie)
- *Kajungittiarniq* (persévérance et détermination)
- *Aangainniq* (sensibilisation, objectif clair)



## Communications

Afin d'assurer la réussite du gouvernement, il est important que le GN fournisse de l'information dans toutes les langues officielles conformément aux dispositions de la *LLO* et de la *LPLI*.

Les communications par l'entremise des médias sociaux se font notamment sur Facebook, Twitter et YouTube. Le personnel des communications d'EAI s'assure que :

- les vidéos téléchargés sur YouTube sont en inuktitut et en anglais (incluant des sous-titres dans les deux langues selon les besoins);
- les messages Facebook sont affichés dans les quatre langues officielles;
- l'information sur le nouveau site Web du GN est affichée en inuktitut et en anglais, suivie par des versions traduites en inuinnaqtun et en français aussitôt qu'elles sont disponibles. Les sites Web des ministères respecteront la même règle dans un proche avenir;
- Les réponses aux courriels reçus par l'entremise de l'adresse [Info@gov.nu.ca](mailto:Info@gov.nu.ca) sont transmises dans la même langue que le courriel reçu;
- Le bulletin d'information du GN est publié dans toutes les langues officielles;
- Tous les documents du GN, dans leurs versions imprimées ou électroniques, sont disponibles dans toutes les langues;
- Les annonces du GN sont rédigées dans la langue du public auquel elles s'adressent;
- L'accès aux services et au personnel d'EAI se fait principalement par l'entremise du numéro sans frais 1-800 ou à la réception du ministère ou l'accueil se fait en inuktitut et en anglais.

## Activités IQ

EAI est responsable de la planification et de l'organisation d'événements communautaires et de visites de dignitaires. Tous les événements, publics ou privés, comprennent et font la promotion des aliments traditionnels et des activités traditionnelles inuit.

Le personnel d'EAI travaille en collaboration avec le Bureau du premier ministre, la NTI, AADNC et Tourisme Nunavut afin de coordonner les activités de la Fête du Nunavut.

EAI souligne les réalisations et les étapes de la carrière des membres de son personnel, notamment le moment où ils atteignent l'âge de la retraite. Ces divers événements sont toujours accompagnés de mets traditionnels et très souvent de jeux inuit. Outre les journées annuelles portant sur l'IQ, des vidéos éducatives mettant en scène des Inuit sont projetées de manière régulière dans la salle de conférence d'EAI. Tous les membres du personnel sont invités à y assister.

## Ministère de l'Éducation

### Initiatives dans le cadre des programmes

Voici certains exemples de politiques et programme du ministère de l'Éducation soutenant les VSI et l'IQ :

- L'élaboration et l'examen des programmes d'études sont effectués par des équipes composées d'enseignants inuit et d'enseignants possédant une longue expérience d'enseignement dans le Nord en consultation avec des aînés. Les comités consultatifs des aînés se penchent sur tous les éléments de la culture inuit requis dans le cadre du système d'éducation. Ils prodiguent des conseils concernant tous les projets et le matériel pédagogique élaborés par le Ministère. Le ministère de l'Éducation travaille également en partenariat avec les provinces de l'Ouest et les deux autres territoires afin d'élaborer les cadres des programmes d'études dans des domaines comme les sciences humaines, les mathématiques et l'anglais. Cette approche permet de s'assurer que tous ont les mêmes attentes concernant le contenu d'apprentissage des élèves.
- Tous les enseignants reçoivent les trois documents de fondements publiés par le Ministère portant sur les traditions, les croyances et les valeurs culturelles; les étapes et les domaines d'apprentissage sur lesquels s'appuient tous les programmes d'études; et les règles d'évaluation et d'intégration scolaire.

- Le guide de planification de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année indique aux enseignants de quelle manière intégrer les documents de fondement, les principes de l'IQ et les valeurs sociétales inuit dans leurs classes.
- Un outil d'évaluation de l'enseignant permet de vérifier si l'enseignant intègre bien les connaissances et les compétences culturelles, l'IQ et les VSI dans son enseignement.
- Un outil d'évaluation du directeur d'école permet de vérifier si le directeur intègre bien les connaissances et les compétences culturelles, l'IQ et les VSI dans l'école.
- Les directeurs d'école doivent présenter un rapport annuel concernant leur plan de dotation afin de démontrer qu'il respecte les exigences de leur modèle de langue d'enseignement.
- Les directeurs d'école doivent présenter un rapport mensuel à l'administration scolaire de district (ASD) concernant la participation des aînés au sein de l'école et les composantes culturelles du programme scolaire.
- Les directeurs d'école doivent intégrer dans leurs plans annuels de programmes scolaires de l'information au sujet de l'IQ et des VSI, ainsi que du contenu et des compétences culturels.
- Les directeurs d'école doivent fournir de l'information au sujet de l'IQ et des VSI, ainsi que du contenu et des compétences culturelles dans leurs rapports semestriels portant sur le l'efficacité du programme scolaire.
- Les ASD ont reçu un ensemble de lignes directrices et d'outils de consultation communautaire liés à la *Loi sur l'éducation* et d'importants projets de programmes d'études.
- Un outil bilingue a été mis à l'essai afin d'évaluer la compétence linguistique des enfants de la maternelle.
- Des unités d'enseignement bilingues et des trousseaux pédagogiques sont en cours d'élaboration pour les classes de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année.
- Un nouveau programme d'études de l'inuktitut pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année sera utilisé à compter de cette année.
- Des cours d'inuktitut et le matériel pédagogique qui s'y rattache sont déjà disponibles pour les classes de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

- Du nouveau matériel pédagogique pour l'enseignement de l'inuktitut est en cours d'élaboration pour les classes de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année.
- Un programme d'études de l'anglais langue seconde est offert dans les écoles.
- Des unités d'enseignement et des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'anglais langue seconde aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année sont offertes dans les écoles.
- De nouvelles unités bilingues d'enseignement des sciences humaines au niveau secondaire sont en cours d'élaboration.
- Le travail a été entrepris afin d'offrir en inuktitut des documents pédagogiques déjà disponibles en anglais au niveau secondaire, notamment les unités *Aulajaaqtut* (santé, bien-être et identité).

### **Initiatives opérationnelles**

Le mandat du GN consiste à aider les collectivités et les personnes à travailler en collaboration avec le gouvernement pour bâtir l'avenir du territoire. Le GN souhaite mettre en place un gouvernement qui reflète les VSI et qui est guidé par les principes de l'IQ.

À l'appui de cette vision, la *Loi sur l'éducation* stipule que le ministre, les ASD et le personnel d'éducation ont la responsabilité de s'assurer que les VSI et les principes et concepts de l'IQ sont bien intégrés à tous les niveaux du système d'éducation publique.

Les exigences législatives de la *Loi sur l'éducation* fournissent des orientations concernant l'élaboration des politiques et des programmes, aidant ainsi le Ministère à apporter des améliorations significatives au système d'éducation au Nunavut.

La *Loi sur l'éducation* veille à ce que l'éducation bilingue soit offerte à tous les élèves; la culture inuit soit le pilier du système d'éducation; les ASD exercent un plus grand contrôle local, et que du soutien soit offert aux élèves afin de les aider à persévérer et réussir dans leurs études.



En s'appuyant sur les dispositions de la *Loi sur l'éducation*, le GN renforce les partenariats entre le système d'éducation et toutes les parties prenantes.

En s'efforçant tous ensemble d'utiliser et de promouvoir la langue et la culture inuit dans le système d'éducation, les élèves, les parents, les familles et les collectivités reconnaissent le rôle important qu'ils jouent afin d'assurer la réussite scolaire de tous.

### **Dispositions de la *Loi sur l'éducation* soutenant les VSI et l'IQ**

Voici des exemples de dispositions de la *Loi sur l'éducation* soutenant les VSI et l'IQ :

- Les ASD reçoivent 1,5 million de dollars de financement annuel dans le cadre de la *Loi sur l'éducation* pour les programmes de langue et de culture inuit. Ce financement appuie le programme des *Innait Inuksiutilirijiit* visant à inclure des aînés au sein de l'équipe scolaire. Le ministère de l'Éducation reconnaît que la vision, le leadership et l'enseignement offert par les aînés sont des éléments essentiels afin de mettre sur pied un système scolaire fondé sur l'IQ, qui reflète les besoins et les valeurs des collectivités et qui soutient l'apprentissage tout au long de la vie. La certification des aînés à titre d'*Innait Inuksiutilirijiit* est un programme mené conjointement par les écoles, les ASD et le ministère de l'Éducation afin de renforcer la culture, la langue et les traditions inuit dans les écoles du Nunavut en intégrant des aînés au sein du système d'éducation.
- La *Loi sur l'éducation* stipule que tous les enfants peuvent apprendre, que l'apprentissage est un processus individuel, et que les divers besoins et capacités d'apprentissage doivent être pris en charge dans un système d'éducation intégrateur : *Inuglugijaittuq* – Les fondements de l'intégration scolaire au Nunavut. Afin de soutenir l'intégration scolaire, le ministère de l'Éducation a embauché plus de 150 aides-enseignants travaillant avec les enseignants afin d'aider les élèves ayant des besoins spéciaux. La *Loi sur l'éducation* stipule que chaque école doit avoir un enseignant assigné au soutien à l'élève et un conseiller communautaire scolaire.

- Les *Ilinniarvimmi Inuusilirijiit*, ou conseillers communautaires scolaires, jouent un rôle important dans les écoles du Nunavut. Ils aident à établir des partenariats entre les élèves, leurs parents, le personnel scolaire, les administrations scolaires de district et les collectivités. Le Ministère offre un programme de formation pour les *Ilinniarvimmi Inuusilirijiit* portant notamment sur des sujets comme l'IQ, les VSI, les mécanismes traditionnels de socialisation des enfants, les compétences de counseling, la compréhension du système scolaire du Nunavut, les compétences de communication, le leadership et le développement personnel.
- La *Loi sur l'éducation* oblige les écoles à adopter une politique *Inuuqatigiitsiarniq* reflétant le point de vue inuit sur l'apprentissage. Les ASD rédigent cette politique en mettant l'accent sur la création d'un milieu scolaire favorable fondé sur des relations et des comportements respectueux favorisant l'apprentissage.
- La *Loi sur l'éducation* permet aux ASD de modifier le programme d'études en élaborant des programmes qui reflètent la langue et la culture locales. Les ASD, en collaboration avec les écoles, ont commencé à élaborer leurs programmes locaux, incluant les résultats d'apprentissage attendus, et à les transmettre au ministre de l'Éducation pour approbation. Ce type de programme favorise la participation des parents et de la collectivité lors de l'élaboration du programme scolaire.
- La *Loi sur l'éducation* stipule que les ASD doivent faire rapport sur la façon dont elles et le personnel scolaire offrent les programmes scolaires fondés sur les VSI et les principes et concepts de l'IQ. Les ASD comprennent ces attentes, et des formulaires ont été mis à leur disposition pour la production de ces rapports.
- Afin de soutenir l'usage, le développement et la revitalisation de la langue inuit, la *Loi sur l'éducation* exige que l'enseignement auprès des jeunes enfants de la maternelle à la troisième année se fasse en langue inuit. Cette exigence est respectée.
- Au Nunavut, on croit que l'enseignement bilingue peut contribuer à l'utilisation, la conservation et la promotion de la langue et de la culture inuit. L'enseignement bilingue est régi par la *Loi sur l'éducation* dans le but de former des diplômés capables d'utiliser les





## Ministère de la Santé

### Initiatives opérationnelles

Le ministère de la Santé embauche un coordonnateur de l'IQ qui fournit des conseils aux autres membres du personnel à cet égard. L'usage de l'inuktitut est encouragé dans le milieu de travail, et les personnes qui ne parlent pas cette langue sont soutenues dans leurs efforts en vue de l'apprendre.

Le bulletin mensuel « *The Pulse* » souligne les réalisations du personnel et vise à renforcer l'esprit d'équipe des membres du personnel. Diverses activités, incluant un BBQ annuel, sont organisées à Iqaluit pour remercier les membres du personnel pour leur travail. Les membres de leurs familles sont également invités à participer à cet événement au cours duquel l'équipe de la haute direction prépare et cuisine les aliments.

Le Ministère organise des journées d'immersion culturelle à divers endroits dans l'ensemble du territoire. De plus, des repas communautaires et d'autres événements sont organisés afin d'encourager la participation de tous les membres du personnel qui souhaitent se renseigner au sujet de l'histoire et de la culture des Inuit.

La participation de tous les membres du personnel est encouragée lors des réunions et des rassemblements, et leurs points de vue sont activement recherchés.

En ce qui a trait à la législation, les modifications récentes proposées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* intègrent les VSI.

D'autres documents de politique comme *Ilagiitsiarniq* : Le cadre d'action du GN pour la prévention de la violence familiale, l'Examen des services sociaux et la Politique sur les déplacements pour raison médicale intègrent les VSI dans la mesure du possible.

Lors de la construction de nouveaux centres de santé, le Ministère tente d'en faire des lieux accueillants et rassembleurs pour la collectivité.

## **Ministère des Services à la famille**

### **Initiatives opérationnelles**

Le ministère des Services à la famille a été créé selon une approche de guichet unique permettant aux individus et aux familles vulnérables ou vivant des situations difficiles d'accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin. Le Ministère a également pour mission de promouvoir les conditions favorisant l'autonomie des individus et des familles conformément aux VSI.

### **Programme de certificat de professionnel en développement de carrière**

En partenariat avec le Collège de l'Arctique du Nunavut, ce programme offre de la formation aux nouveaux professionnels ou à ceux qui travaillent déjà dans les domaines de l'orientation professionnelle, des services d'emploi, des ressources humaines, de la prestation de services à la clientèle, de la formation et du perfectionnement professionnel afin qu'ils acquièrent une bonne maîtrise des compétences clés contenues dans le Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière. Le programme intègre un contenu et une méthode adaptée à la culture inuit et aux réalités des collectivités du Nord.

### ***Loi sur les services à l'enfance et à la famille***

Les modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* intègrent les VSI, et exigent qu'elles soient utilisées dans l'administration et l'interprétation de la Loi. D'autres changements seront apportés aux pratiques afin de renforcer les capacités et de soutenir l'intégration des VSI.

## ***Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté***

Cette loi adoptée en mai 2013 met l'accent sur l'importance de la collaboration – travailler ensemble et s'entraider – comme orientation principale du gouvernement afin de réduire la pauvreté.

### **Secrétariat de lutte contre la pauvreté**

Le Secrétariat de lutte contre la pauvreté soutient la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté. La Table ronde agit comme chef de file pour l'élaboration du plan d'action quinquennal de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un processus de participation publique mettant l'accent sur les VSI.

### **Formation et orientation**

Le ministère des Services à la famille a collaboré avec le ministère de la Culture et du Patrimoine afin d'améliorer la formation dans le but d'inclure les VSI dans son programme d'orientation et de formation du personnel de première ligne et des superviseurs des services sociaux. En ce qui a trait aux services de soutien du revenu, un code d'éthique a été élaboré à l'intention de tous les travailleurs œuvrant dans ce domaine.

### **Soutien à la formation**

Le ministère des Services à la famille offre, en collaboration avec divers partenaires, du financement par l'entremise du Programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et des programmes de formation en cours d'emploi afin d'aider les individus à saisir les occasions de formation qui s'offrent à eux. Afin d'accroître leur autonomie, les clients du programme de soutien du revenu sont encouragés à procéder à des choix productifs. Ils sont au besoin orientés vers des agents préposés au perfectionnement professionnel afin d'obtenir des conseils dans le domaine de l'emploi et d'éventuels choix de carrière ou afin d'obtenir du financement qui leur permettra d'entreprendre des activités de formation ou de perfectionnement professionnel.